



Aménagement des abords

Bloc 6- BP AP

LA FORMATION

Établir un **aménagement paysager** autour de son entreprise agricole ne se réduit pas à planter quelques arbres pour masquer un bâtiment agricole un peu trop voyant.

Une **approche plus globale** est nécessaire pour que le projet intègre simultanément le fonctionnement de l'exploitation, son évolution, et le contexte paysager.

Il vise à **embellir le cadre de vie et de travail des agriculteurs**.

🕒 70 heures 📅 1 à 2 sessions par an 💶 13€ de l'heure - *financement pris en charge selon votre situation sociale*

👤 tout public y compris en situation handicap - *accès sans pré-requis* ✅ Code CFP 238 071

COMPÉTENCES VISÉES

- Créer et réaliser une structure métallique à vocation paysagère
- Intégrer une activité d'éco-pâturage en milieu urbain ou péri-urbain
- Mettre en place un jardin vivrier

CONTENUS ET MODALITÉS

Porter un diagnostic sur les abords de l'entreprise agricole : observation des lieux, passage des animaux, matériels, personnes, temps de travail ...

Réaliser un plan d'aménagement des abords : architecture du bâti, espace, outils nécessaires, entretien...

RÉSULTATS ATTENDUS

- **Une compétence d'un diplôme de niveau 4** : le BP REA - *Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole*
- **Attestation de formation** dans le cadre d'un parcours non diplômant
- ★ • 100% de réussite : 2020
- 54% de satisfaction : 2020



CFPPA Kernilien GUINGAMP • Allée de Kernilien 22200 PLOUSY • 02.96.40.67.54 • cfppa@kernilien.net
www.formation-guingamp.fr

EPLFPPA Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnel Agricole PL15-V4 Mâj 18/08/2023